

Procès verbal de la réunion de la CCATM

1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 15 janvier 2013.

2. Présences

Présent(e)s : ~~Christian Jadot, Joost Vanvoorden, Auguste Huet, Benoit Toussaint, Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, José Syne, Maurice Léonard, Marc Grandjean, Jean-Marie Hubert, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludivine Determe, Jean-Marie Massard, Samuel Desert, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse, Anne Morsomme, fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour siéger à la CCATM, fonctionnaire délégué de la direction extérieure de la DGO4.~~

Excusé(e)s : -

Invité(es) présent(es) : -

3. Approbation des PV des réunions précédentes

Les procès-verbaux des 20 novembre 2012 et 18 décembre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

4. Avis de la CCATM relatif à la désignation de noms de rue pour les villages de la commune : décision de principe, proposition de fonctionnement et demande d'approbation au Collège

La commune de Gouvy est composée des anciennes communes de Beho, Cherain, Bovigny, Limerlé et Montleban. Une seule de ces 5 anciennes communes dispose de noms de rue pour les villages qui la constituent (Limerlé, Gouvy, Steinbach).

La proposition actuelle consiste mettre à profit l'existence de la CCATM afin d'entamer les travaux. Un groupe de travail par ancienne commune serait désigné. Les propositions issues de ces travaux seraient soumises à l'avis des citoyens via une publication dans le trimestriel « Vie communale ». Ce projet de dénomination de rues sur le territoire de la commune de Gouvy dépend d'une décision du Collège.

Guy Schmitz, échevin, explique que l'attribution de noms aux rues et la renumérotation implique un coût financier important, en particulier pour les habitants, et qu'il convient d'estimer ce coût. De plus, cela a des implications pour le citoyen qui doit faire connaître son changement d'adresse, notamment auprès de ses fournisseurs (eau, électricité, ...).

La CCATM s'interroge sur/remarque les points suivants :

- a-t-on une estimation du coût de l'attribution de noms de rue pour l'ancienne commune de Limerlé ?

- en termes de sécurité (services de secours), quels sont les endroits qui posent problèmes ?
- la numérotation est discontinue → les services médicaux, d'urgence et les livreurs se perdent et perdent donc du temps.
- quel pourrait être l'apport des nouvelles technologies dans la localisation de maisons ?
Quid du placement de balises sur les maisons ?

En conclusion, la CCATM souhaite améliorer la situation existante. La secrétaire de la CCATM est désignée afin d'obtenir de plus amples informations auprès des communes de Fauvillers¹ et Comblain-au-Pont ainsi qu'auprès du service régional d'incendie couvrant le territoire de la commune de Gouvy.

¹ Extraits du site Internet www.fauvillers.be le 1/02/2013

Noms de rue

Suite à de nombreuses demandes de la population, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de Fauvillers a attribué des noms de rue pour chaque village de la Commune et cette liste a été approuvée par le Conseil communal.

En concertation avec le Registre national, il a été décidé de procéder au "basculement" en 3 phases :-
Tintange et Warnach (ancienne commune de Tintange) : 22 novembre 2010
- Bodange, Hotte, Fauvillers, Menufontaine, Wisembach (ancienne commune de Fauvillers) : 23 mai 2011
- Burnon, Hollange, Honville, Malmaison, Sainlez, Strainchamps (ancienne commune de Hollange) : 26 novembre 2011

Vous trouverez les plans et les noms des rues [à la page dédiée aux villages](#)

Il est apparu que de nombreuses personnes souhaitent que le nom de leur village reste présent dans leur adresse. Toujours en concertation avec le Registre national, la structure des noms de rues a été fixée comme suit :

Rue, Village, n°
6637 Fauvillers

Par exemple :
Mr DUPONT
Chemin de la Rocade, Tintange, n°
6637 FAUVILLERS.

5. Avis de la CCATM relatif au SDER.

Les objectifs du Schéma de développement de l'espace régional sera envoyé, pour lecture, aux membres et suppléants de la CCATM. Le point sera mis à l'ordre du jour de la CCATM du mois de février.

6. Pour informations

- **Refus, par le Fonctionnaire délégué, d'une demande de permis d'urbanisme pour la construction d'un hall pour activités récréatives et sportives avec cafétéria et logement pour le gérant au Quartier des Artisans, ZAE de Schmiede.**

Suite à la lecture des motivations reprises dans le refus de permis, la CCATM estime que ces motivations tendent davantage vers un octroi de permis plutôt qu'un refus. La CCATM estime disproportionné de refuser un permis sur base de remarques uniquement sur le volume d'entrée. Si le volume d'accueil proposé ne plait pas au Fonctionnaire délégué, cela n'est pas une raison suffisante pour refuser un permis. L'autorité délivrant le permis aurait pu demander des plans modifiés au demandeur.

Par ailleurs, ce projet est un complément utile, en termes d'offre commerciale, à l'offre déjà présente sur la zone.

- **Octroi, par le Fonctionnaire délégué, d'un permis d'urbanisme pour l'extension de l'école d'Ourthe (espace de rangement) ;**

Avis favorable de la CCATM sur le projet.

- **Octroi, par le Fonctionnaire délégué, d'un permis d'urbanisme pour la transformation de la maison « Robert » à Gouvy ;**

Guy Schmitz, échevin, signale que pour lui, ce projet sans ascenseur n'est pas adapté. Le Collège s'interroge sur l'opportunité d'une maison médicale à cet endroit et envisage de la placer dans la résidence-service (RESIGouvy) à construire. Il insiste sur le fait qu'aucune décision n'est prise et que toutes les suggestions sont les bienvenues.

La CCATM s'interroge sur la suite qui sera réservée à ce dossier.

7. Divers

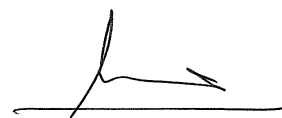
Pour information, une réunion d'informations est organisée à la salle des 3 frontières à Beho le 24 janvier 2013. Le thème : le projet éolien à Beho.

La Secrétaire



Anne Morsomme

Le Président



Michel Nève